

## Transport adapté et son fonctionnement

Au regard des critères d'admissibilité et des modalités prévus à la *Politique d'admissibilité au transport adapté*, le Comité d'admission au transport adapté de la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît votre admissibilité.

Pour finaliser l'admission au transport adapté, la personne doit s'assurer d'avoir remis :

- ↪ une photo récente
- ↪ une preuve d'âge (*photocopie du certificat de naissance, carte d'assurance maladie, par exemples*)

Lors de la première facturation des déplacements effectués, des **frais de 10 \$ seront facturés** pour une seule et première fois. Il s'agit de frais associés à l'ouverture du dossier et à l'accessibilité au service de transport adapté.

### Pour effectuer une demande de transport :

1. Vous téléphonez 5 jours ouvrables avant le jour où les déplacements sont prévus. Vous devez connaître les renseignements relatifs à la date des déplacements demandés, l'adresse de destination, les heures de départ et de retour;
2. La personne au service de transport fera les démarches auprès du transporteur en vue de connaître ses disponibilités en fonction de votre demande;
3. Un appel sera par la suite effectué pour vous informer des disponibilités et vous confirmer les déplacements demandés;
4. Une fois les déplacements effectués, une facture vous sera transmise par la poste à cet effet. Vous devez acquitter les frais dans les 30 jours qui suivront la réception de la facture.
5. Vous avez trois modes de paiement possibles, soit :
  - Vous vous présentez directement aux bureaux de la MRC pour acquitter les frais;
  - Vous produisez et postez un chèque libellé au nom de la **MRC de La Haute-Côte-Nord** ;
  - ou bien, vous payer les frais directement en ligne au moyen d'AccèsD. *Cette procédure vous sera transmise avec votre facture.*

#### **Transport adapté et collectif Haute-Côte-Nord (TAC HCN)**

26, rue de la Rivière, bureau 101  
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Contactez Angélique Perron  
au 418 514-9572

Adresse électronique :  
[repartiteur@mrchcn.qc.ca](mailto:repartiteur@mrchcn.qc.ca)



Deux grilles tarifaires ont été adoptées par le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord à l'effet de déterminer la contribution financière que doivent défrayer les usagers. Ces tarifs sont d'ailleurs conformes aux exigences du ministère des Transports du Québec.

<b>En Haute-Côte-Nord</b>	<b>Tarif (aller)</b>
<b>Même municipalité</b> (à l'intérieur de la municipalité)	<b>2,00 \$</b> (4,00 \$ pour l'aller-retour)
<b>Moins de 35 km</b> (1 à 70 km aller-retour)	<b>3,50 \$</b> (7,00 \$ pour l'aller-retour)
<b>Entre 36 et 75 km</b> (72 à 150 km aller-retour)	<b>5,00 \$</b> (10,00 \$ pour l'aller-retour)
<b>Entre 76 et 100 km</b> (152 à 200 km aller-retour)	<b>6,50 \$</b> (13,00 \$ pour l'aller-retour)
<b>Entre 101 et 137 km</b> (202 km et plus aller-retour)	<b>8,00 \$</b> (16,00 \$ pour l'aller-retour)

<b>À l'extérieur de La Haute-Côte-Nord</b>	<b>Tarif (aller)</b>
<b>1 à 100 km</b> (1 à 200 km aller-retour)	<b>7,50 \$</b> (15,00 \$ pour l'aller-retour)
<b>Entre 101 et 150 km</b> (202 à 300 km aller-retour)	<b>15,00 \$</b> (30,00 \$ pour l'aller-retour)
<b>151 km et plus</b> (302 km et plus aller-retour)	<b>20,00 \$</b> (40,00 \$ pour l'aller-retour)